

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 avril 2021.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

André Roy, représentant de Saint-Martin

Alain Quirion, représentant de Saint-Gédéon

Jeannot Drouin, représentant du Lac-Poulin

Maurice Morin, représentant de Sainte-Aurélie

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Lâbre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

Autres présences :

Messieurs et mesdames

François Léveillé, directeur principal, Développement et commercialisation division traitement, transformation, VIRIDIS;

Erika Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière de Saint-Gédéon;

Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière de Saint-Simon-les-Mines;

Claude Morin, maire de Saint-Georges;

René Allen, maire de Sainte-Aurélie;

Lyne Bourque, mairesse de Notre-Dame-des-Pins;

Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière de Saint-Évariste de Forsyth;

Carl Boilard, maire de La Guadeloupe;

Considérant le décret qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

Considérant que la M.R.C. Beauce-Sartigan est en zone rouge;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la présente séance;

En conséquence, il est résolu unanimement :

Que la présente séance du conseil sera tenue par rencontre à huis clos avec les membres du conseil.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5519-21

PRÉSENCE DE MONSIEUR CARL BOILARD

CONSIDÉRANT que les maires et directeurs généraux, secrétaires-trésoriers des municipalités de Beauce-Sud et des Etchemins (St-Prosper, Ste-Aurélie et St-Zacharie) ont été invités à assister à la réunion du 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT la présence de Monsieur Carl Boilard, maire de la municipalité de la Guadeloupe;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Guadeloupe ne fait pas partie de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte que monsieur Carl Boilard assiste à la réunion du 22 avril 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5520-21

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec la modification suivante :

Retrait de l'item :

10-Mandat à Stantec (appel d'offres pour opération du SMBR).

Ajout des items :

11.2- Réponse MAMH - Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du fonds régions et ruralité.

12.1-Demande St-Gédéon (fonds projet environnement);

- 12.2-Demande St-Benoit (fonds projet environnement);
- 12.3-Vente terrain – Viridis;
- 12.4-Fournisseur récupération de métaux écocentre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5521-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 18 MARS 2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 mars 2021 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 22 avril 2021;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2021;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2021, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5522-21

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 503 414,32 \$, salaires : 54 897,15 \$, pour un montant total de 558 311,47 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATION TRAVAUX LET

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5523-21

CHANGEMENT DE STATUT – JUSTIN LAROCHELLE

- CONSIDÉRANT que les besoins à la Régie vont en grandissant;
- CONSIDÉRANT que Viridis va débiter ses activités dans les prochains mois;
- CONSIDÉRANT que M. Justin Larochelle a déjà été à notre emploi comme étudiant et maintenant comme saisonnier;
- CONSIDÉRANT que M. Justin Larochelle est maintenant rendu à être journalier régulier;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte que le statut d'employé de M. Justin Larochelle passe de saisonnier à journalier régulier selon les conditions inscrites dans la politique de travail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5524-21

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

- CONSIDÉRANT que les besoins à la Régie vont en grandissant;
- CONSIDÉRANT que M. Gabriel Paquet est à l'emploi de la Régie comme étudiant depuis 2019;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Gabriel Paquet au poste de journalier régulier selon les conditions inscrites dans la politique de travail.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION & DISPENSE DE LECTURE

Je, Jonathan Pépin, administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter et de financer le remplacement des aérateurs actuels.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement.

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil reçoivent deux documents:

- Ristourne de la MMQ;
- Confirmation du MAMH – FRR volet 1.

RÉSOLUTION NO : 5525-21

DEMANDE DE ST-GÉDÉON (FONDS PROJET ENVIRONNEMENT)

CONSIDÉRANT que la Régie a créé un fonds pour encourager les municipalités à développer des projets concernant l'environnement;

CONSIDÉRANT que selon un calcul établi, chaque municipalité a droit à un montant de ce fonds;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil accepte la demande déposée par la municipalité de St-Gédéon et ainsi autorise le versement d'un montant de 2 930,00 \$.

QUE cette dépense soit financée par le fonds environnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5526-21

DEMANDE DE ST-BENOIT-LABRE (FONDS PROJET ENVIRONNEMENT)

CONSIDÉRANT que la Régie a créé un fonds pour encourager les municipalités à développer des projets concernant l'environnement;

CONSIDÉRANT que selon un calcul établi, chaque municipalité a droit à un montant de ce fonds;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Louison Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil accepte la demande déposée par la municipalité de St-Benoit-Labre et ainsi autorise le versement d'un montant de 424,53 \$;

QUE cette dépense soit financée par le fonds environnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5527-21

VENTE TERRAIN – VIRIDIS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une décision de la M.R.C. Beauce-Sartigan, le mandat du traitement des matières putrescibles a été accordé à VIRIDIS;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre VIRIDIS et la Régie;

CONSIDÉRANT que dans cette entente, la Régie s'engage à vendre un terrain à VIRIDIS;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil accepte de vendre un terrain (lot numéro 6 352 519) à VIRIDIS, et ce, au montant de 15 433,05 \$;

QUE le président de la Régie, M. Marcel Busque, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Eric Maheux, soient autorisés à signer les documents requis dans ce dossier.

ADOPTÉE

FOURNISSEUR RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX ÉCOCENTRE

Les membres de ce conseil sont invités à communiquer avec monsieur Eric Maheux, directeur général de la Régie pour discuter du dossier fournisseur récupération de métaux.

RÉSOLUTION NO : 5528-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

MARCEL BUSQUE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ERIC MAHEUX